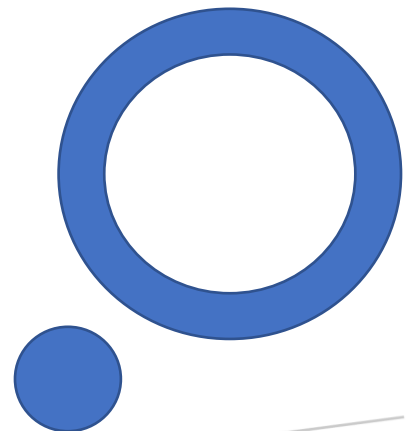




EXIGENCES EN CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

Document de soutien à l'intention des parents-éducateurs

2022-2023



Ce document résume les exigences ministérielles en contexte d'enseignement à la maison de la Direction de l'enseignement à la maison (DEM), et ce, pour le primaire et le secondaire. Il vise entre autres à vous soutenir, en tant que parents-éducateurs, en présentant les attentes liées aux différentes étapes réglementaires de l'enseignement à la maison. Il contient des explications, des exemples et des suggestions.

Plus précisément, vous y trouverez les éléments suivants :

- L'échéancier de l'enseignement à la maison 3
- Les exigences de chaque étape réglementaire 4
 1. Le projet d'apprentissage 5
 2. La rencontre de suivi 11
 3. L'état de situation 12
 4. Les bilans de la progression (de mi-parcours et de fin de projet) 13
 5. L'évaluation des apprentissages 15
- Quelques liens utiles 19
- Quelques ressources utiles 20



La DEM vous recommande de conserver des traces d'apprentissage datées. Elle vous invite aussi à consigner vos observations et vos commentaires au fur et à mesure en vue de les partager avec elle au moment de la rencontre de suivi. Ces traces et ces annotations seront également utiles pour la production des bilans de la progression de votre enfant.

En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec votre personne-ressource pour obtenir de l'aide ou des réponses à vos questions.

Liste des abréviations utilisées

DEM	Direction de l'enseignement à la maison
CSS	Centre de services scolaire
CS	Commission scolaire
PFEQ	Programme de formation de l'école québécoise
PDA	Progression des apprentissages
<i>Règlement</i>	<i>Règlement sur l'enseignement à la maison</i>

Liste des icônes utilisées



Exemples



À vérifier

L'échéancier de l'enseignement à la maison

Le tableau suivant précise les étapes réglementaires de l'enseignement à la maison. Il indique les actions à entreprendre et les dates à respecter en fonction du moment auquel vous avez commencé l'enseignement à la maison.

L'échéancier de l'enseignement à la maison		
Étapes réglementaires ↓	Votre enfant est à la maison depuis le début de l'année scolaire ↓	Votre enfant cesse de fréquenter une école au cours de l'année scolaire ↓
AVIS DE DÉCLARATION ANNUELLE ¹	Envoi à la DEM et au centre de services scolaire (CSS) ou à la commission scolaire (CS) au plus tard le 1^{er} juillet.	Envoi à la DEM et au centre de services scolaire ou à la commission scolaire dans les 10 jours suivant la fin de la fréquentation d'une école.
PROJET D'APPRENTISSAGE	Transmission et mise en œuvre au plus tard le 30 septembre.	Transmission et mise en œuvre dans les 30 jours suivant la fin de la fréquentation d'une école.
RENCONTRE DE SUIVI	Participation au cours de l'année (vous et votre enfant).	
ÉTAT DE SITUATION	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage.	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage. <ul style="list-style-type: none"> • Si votre enfant cesse de fréquenter une école entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, vous devez transmettre l'état de situation au plus tard le 15 juin. • Après le 31 mars, l'état de situation est facultatif.
BILAN DE LA PROGRESSION DE MI-PARCOURS	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage.	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage. <ul style="list-style-type: none"> • Si votre enfant cesse de fréquenter une école après le 31 décembre, le bilan de mi-parcours est facultatif.
BILAN DE LA PROGRESSION DE FIN DE PROJET	Transmission au plus tard le 15 juin.	
ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Transmission du ou des documents qui attestent l'évaluation des apprentissages. <ul style="list-style-type: none"> • Si le portfolio est choisi comme mode d'évaluation, il est transmis à la DEM au plus tard le 15 juin. • Les autres modes d'évaluation retenus sont réalisés avant le 30 juin et la confirmation de leur réalisation est envoyée à la DEM au plus tard dans les deux semaines suivantes. 	

¹ Vous pouvez utiliser [l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#), disponible sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#). Vous devez également transmettre l'avis au centre de services scolaire compétent ou à la commission scolaire compétente.

Les exigences de chaque étape réglementaire

Pour que votre enfant soit dispensé de l'obligation de fréquenter une école, vous devez respecter le cadre réglementaire et les exigences ministérielles². Le tableau suivant présente les exigences pour chaque étape réglementaire.

1 Dans le PROJET D'APPRENTISSAGE de votre enfant, vous devez indiquer :
<ul style="list-style-type: none">1.1. Une description de l'approche éducative choisie;1.2. Les programmes d'études visés (matières et niveau) ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci;1.3. Les autres matières ou disciplines qui seront enseignées et les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée, accompagnées d'une description sommaire des activités choisies, le cas échéant;1.4. Les ressources éducatives qui seront utilisées;1.5. Un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;1.6. Le nom et les coordonnées de toute organisation contribuant aux apprentissages et la description de la contribution;1.7. Les modes d'évaluation des apprentissages qui seront appliqués;1.8. Le dernier niveau des services éducatifs que votre enfant a reçus d'une école.
2 Lors d'une RENCONTRE DE SUIVI , vous devez présenter :
<ul style="list-style-type: none">2.1. Des observations sur la mise en œuvre du projet d'apprentissage et sur la progression de votre enfant;2.2. Des traces d'apprentissage.
3 Dans l' ÉTAT DE SITUATION de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, vous devez indiquer :
<ul style="list-style-type: none">3.1. Les activités réalisées;3.2. Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage;3.3. Toute modification apportée au projet d'apprentissage.
4 Dans les BILANS DE LA PROGRESSION (de mi-parcours et de fin de projet), vous devez indiquer :
<ul style="list-style-type: none">4.1. Les modes d'évaluation utilisés pour mesurer les apprentissages de votre enfant;4.2. Des commentaires sur la progression des apprentissages de votre enfant.
5 Pour l' ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES , vous devez transmettre :
<ul style="list-style-type: none">5.1. Un ou plusieurs documents attestant que l'évaluation des apprentissages a été réalisée;5.2. S'il y a lieu, un portfolio soumis au ministre qui regroupe :<ul style="list-style-type: none">5.2.1 L'évaluation des parents-éducateurs;5.2.2 Des preuves d'apprentissage contextualisées.

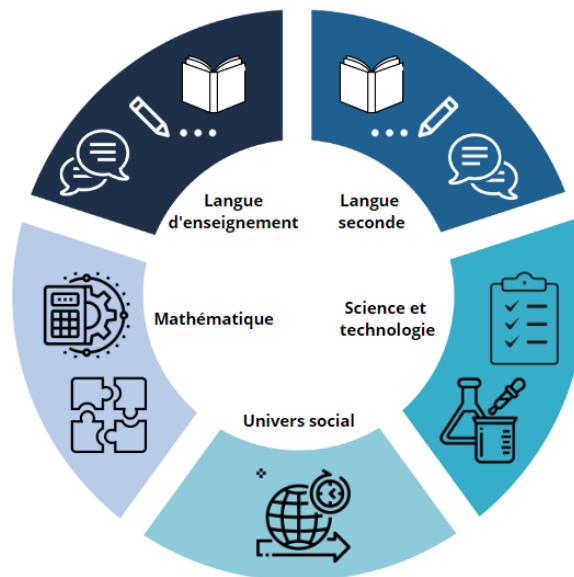
² Le respect des exigences s'appuie sur différents critères, notamment la présence d'informations pertinentes et suffisantes pour chacun des éléments requis en vertu du *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01) et du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

1 LE PROJET D'APPRENTISSAGE

Le projet d'apprentissage correspond à la planification de l'année, et ce, minimalement pour toutes les matières obligatoires. Son contenu vise, entre autres, l'acquisition des connaissances et le développement des compétences du [Programme de formation de l'école québécoise](#) (PFEQ)³. Des [canevas](#) sont disponibles sur l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#) et sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#) pour vous aider à élaborer le projet d'apprentissage de votre enfant.

! Pour éviter toute perte de données, il est important de télécharger les canevas et de les enregistrer avant de les remplir.

Le projet d'apprentissage doit prévoir des activités variées et stimulantes pour toutes les matières obligatoires, soit la langue d'enseignement et la langue seconde (l'une en français et l'autre en anglais), la mathématique, la science et technologie et les matières du domaine de l'univers social. Le schéma ci-dessous présente toutes les matières obligatoires qui doivent se trouver dans un projet d'apprentissage.



Les matières du domaine du développement de la personne et celles du domaine des arts peuvent aussi être prévues au projet d'apprentissage. Au 2^e cycle du secondaire, il est également possible d'ajouter des matières à option⁴ à votre planification de l'année.

1.1 Description de l'approche éducative

Vous devez décrire la ou les approches éducatives choisies dans le projet d'apprentissage. Ces approches témoignent de votre conception de l'enseignement et de l'apprentissage. Elles peuvent être adaptées aux besoins et aux champs d'intérêt de votre enfant ou à votre contexte familial.



Par exemple, il peut s'agir d'une approche par projets, d'une approche interdisciplinaire, de l'éducation en plein air, de l'apprentissage autonome, d'une approche intégrant des cours à distance ou d'une approche favorisant l'utilisation de cahiers d'activités et de manuels scolaires.

³ Parmi les éléments du PFEQ, les compétences disciplinaires correspondent aux cibles de formation propres à chaque matière. Chacune d'elles est organisée autour de composantes, de connaissances ainsi que de critères d'évaluation. De plus, pour la majorité des matières, des « progressions des apprentissages » (PDA) sont disponibles. Constituant un complément du PFEQ, elles apportent des précisions sur les connaissances, les savoirs, les notions, les concepts, les stratégies et les techniques que l'enfant doit acquérir. Le PFEQ et les PDA sont des outils mis à la disposition des enseignants et des parents-éducateurs pour les aider à planifier l'enseignement et l'évaluation.

⁴ La liste des matières à option ainsi que le nombre d'unités attribuées à chacune se trouvent à l'annexe I de l'[instruction annuelle du ministre](#), année 2021-2022.

1.2 Description sommaire des activités choisies

Vous devez décrire les activités et les projets que vous avez choisi de réaliser pendant l'année pour appliquer les programmes d'études visés. La description sommaire des activités choisies vous permet de planifier les ressources que vous utiliserez pour l'acquisition des connaissances et le développement des compétences dans chaque matière obligatoire visée au projet d'apprentissage.

Il n'est pas nécessaire de décrire toutes les activités et les projets prévus durant l'année. Il est par contre important d'en indiquer suffisamment pour dresser un bon portrait de ce que vous ferez pour développer les différentes compétences des matières obligatoires. Par ailleurs, il est probable qu'une activité ou un projet permette des apprentissages complémentaires dans plusieurs matières.

Voici des exemples d'éléments qui pourraient se trouver dans la description sommaire des activités choisies pour le français, langue d'enseignement. Notez que ces activités ou projets peuvent correspondre à des niveaux scolaires, à des besoins et à des champs d'intérêt variés.



Exemples d'éléments de la description sommaire des activités choisies pour le français, langue d'enseignement

- ✓ Résumer un livre à l'oral ou par écrit (album, roman, conte, légende, fable, récit, nouvelle littéraire, bande dessinée, etc.).
- ✓ Faire une recherche et une présentation en se référant à divers textes (articles scientifiques, de journaux, etc.).
- ✓ Analyser des textes sous forme de questions et de réponses à l'aide du cahier d'activités [nom du cahier].
- ✓ Participer à un cercle de lecture.
- ✓ Écouter des balados littéraires et en discuter en famille.
- ✓ Lire à voix haute pour travailler l'intonation, le respect de la ponctuation et la fluidité.
- ✓ Produire divers écrits selon la situation (récit, lettre, journal de bord, blogue, poème, résumé, nouvelle littéraire, livre ou bande dessinée, texte argumentatif, descriptif, narratif, justificatif, théâtral ou d'opinion, etc.)
- ✓ Apprendre de nouvelles notions grammaticales à l'aide du cahier d'activités [nom du cahier].
- ✓ Recourir à des jeux éducatifs comme [noms des jeux éducatifs].
- ✓ Discuter et prendre position à la suite d'un visionnement, d'une entrevue ou d'une capsule Web.
- ✓ Réaliser une présentation orale devant la famille et des amis sur un sujet au choix.
- ✓ Formuler une critique après la lecture d'un nouveau roman ou une sortie au musée ou au théâtre.
- ✓ Débattre sur un sujet au choix.



À vérifier

Voici quelques questions à vous poser après avoir décrit les activités et les projets du projet d'apprentissage :

- ✓ Est-ce que j'ai prévu plusieurs activités ou projets pour chaque matière?
- ✓ Est-ce que les activités et les projets sont variés? Couvrent-ils les compétences de la matière?
- ✓ Est-ce que j'ai suffisamment décrit les activités et les projets?
- ✓ Est-ce que j'ai suffisamment décrit ce que j'ai l'intention de travailler avec un cahier, une application ou un site Web?

1.3 Autres matières ou disciplines qui seront enseignées et autres connaissances et compétences

S'il y a lieu, indiquez les apprentissages ciblés autres que ceux qui sont obligatoires.



Par exemple, il pourrait s'agir d'activités ou de projets de développement de la compétence numérique⁵, de cours pour gardiennes et gardiens avertis, de sauvetage aquatique, de piano, de danse, d'orientation en forêt, de mécanique ou d'arts martiaux, d'ateliers de cuisine ou de l'apprentissage d'une autre langue.

1.4 Ressources éducatives

Vous devez préciser la nature des ressources éducatives que vous utiliserez dans chacune des matières.



Par exemple, il pourrait s'agir de ressources matérielles (cahiers, manuels, livres, recueils de textes, jeux éducatifs, revues, etc.), de ressources numériques (sites Web, applications, etc.), de ressources humaines (tutrices ou tuteurs, spécialistes, etc.) ou de ressources culturelles et scientifiques (musées, bibliothèques, théâtres, ateliers, etc.).

1.5 Plan approximatif du temps

Vous devez fournir un plan approximatif du temps consacré aux apprentissages. Ce plan peut être présenté par semaine ou par jour. Bien que l'horaire soit appelé à varier en contexte d'enseignement à la maison, il est important de donner un aperçu de la planification, de la routine.



En plus du nombre d'heures allouées aux apprentissages par mois, par semaine ou par jour, le plan peut présenter, par exemple, une journée type ou d'autres activités régulières, comme des cours en ligne ou du tutorat ayant lieu deux fois par semaine. Certains parents joignent un calendrier.

1.6 Nom et coordonnées de toute organisation contribuant aux apprentissages et description de la contribution

Le nom et les coordonnées de toute organisation qui contribue aux apprentissages de votre enfant doivent être indiqués, s'il y a lieu. Le rôle de cette organisation doit aussi être brièvement décrit. Si aucune organisation ne contribue aux apprentissages de votre enfant, il suffit de le préciser.



Par exemple, il peut s'agir d'un centre de tutorat, d'un organisme offrant des cours en ligne, d'une association ou d'un service d'orthopédagogie.

⁵ Pour en connaître davantage à ce sujet, vous pouvez vous référer au [Cadre de référence de la compétence numérique](#). Plusieurs outils sont disponibles, dont un guide pédagogique, un gabarit de planification d'activités pédagogiques intégrant la compétence numérique et un continuum de développement de la compétence numérique.

1.7 Modes d'évaluation des apprentissages

Vous devez indiquer le ou les modes d'évaluation que vous avez choisis, parmi ceux prévus au *Règlement sur l'enseignement à la maison*, pour évaluer les apprentissages de votre enfant dans chacune des matières obligatoires⁶.

Selon le ou les modes d'évaluation que vous aurez choisis, vous devrez entreprendre différentes actions. Le schéma ci-dessous décrit les actions à effectuer au cours de la mise en œuvre du projet d'apprentissage en fonction du ou des modes d'évaluation retenus.

Mode d'évaluation	Actions à entreprendre
Par le centre de services scolaire ou la commission scolaire	Communiquer avec le CSS ou la CS pour convenir des possibilités et s'informer des modalités.
Par un établissement d'enseignement privé	Communiquer avec l'établissement d'enseignement privé régi par la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1) pour convenir des possibilités et s'informer des modalités.
Par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel aux services d'une personne détenant une autorisation d'enseigner au Québec ou un brevet valide dans cette province. • Communiquer le prénom, le nom et la date de naissance de cette personne à la DEM au moyen du formulaire transmis par votre personne-ressource à cette fin.
Par un portfolio ⁷ soumis au ministre	Si désiré, demander à votre personne-ressource un modèle facilitant la réalisation du portfolio.
Par une épreuve imposée par le ministre ⁸	Si votre enfant doit réaliser une ou plusieurs épreuves ministérielles, contacter le CSS ou la CS dès la mise en œuvre du projet d'apprentissage pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'informer de la ou des épreuves à effectuer; • demander un code permanent s'il est inconnu; • au besoin, demander que votre enfant puisse consulter les épreuves antérieures déterminées à cette fin; • au besoin, demander que votre enfant participe aux activités préparatoires; • au besoin, faire une demande d'adaptation. Il est possible de demander le modèle de demande d'adaptation disponible à votre personne-ressource, à votre CSS ou à votre CS.

⁶ En concordance avec les programmes d'études établis par le ministre et les cadres d'évaluation des apprentissages, aucune évaluation formelle n'est requise au 1^{er} cycle du primaire en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté ainsi qu'en science et technologie. Un commentaire sur la progression de l'enfant dans ces deux matières devra toutefois figurer dans les bilans de mi-parcours et de fin de projet.

⁷ Il est à noter que le portfolio soumis au ministre ne peut pas mener à l'obtention d'unités en vue du diplôme d'études secondaires. Les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés pourraient convenir, dans leurs modalités, de l'utilisation d'un portfolio pour l'évaluation des apprentissages de l'enfant.

⁸ Les centres de services scolaires et les commissions scolaires ont la responsabilité de permettre à l'enfant qui reçoit un enseignement à la maison d'être candidat à toute épreuve ministérielle. Les parents-éducateurs pourraient aussi se tourner vers un établissement d'enseignement privé. Il est important de contacter l'établissement d'enseignement privé en question pour connaître ses modalités d'évaluation.

Épreuve imposée par le ministre : informations complémentaires

Des [guides à l'intention des parents](#) et des [documents d'information](#) fournissent des renseignements complets sur les épreuves.

Le tableau suivant regroupe toutes les épreuves imposées par le ministre. Il permet d'identifier la ou les épreuves auxquelles un enfant doit se soumettre en fonction de la langue d'enseignement et du niveau travaillé dans chaque matière.

Niveau scolaire	Épreuves obligatoires imposées par le ministre
4 ^e année du primaire	<ul style="list-style-type: none"> Français, langue d'enseignement, lecture et écriture
6 ^e année du primaire	<ul style="list-style-type: none"> Français, langue d'enseignement, lecture et écriture Mathématique <p><i>OU (volet anglophone)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> English Language Arts, reading and writing Mathematics
2 ^e année du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Français, langue d'enseignement, écriture
Niveau scolaire	Épreuves uniques imposées par le ministre
4 ^e année du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Mathématique (SN, TS ou CST) Science (ST ou ATS) Histoire du Québec et du Canada <p><i>OU (volet anglophone)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mathematics (SN, TS ou CST) Science (ST ou AST) History of Québec and Canada
5 ^e année du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Français, langue d'enseignement, écriture Anglais, langue seconde (programme de base ou programme enrichi) <p><i>OU (volet anglophone)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> English Language Arts, reading and writing Français, langue seconde (programme de base ou programme enrichi)

Diplomation et obtention d'unités

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires, les enfants recevant un enseignement à la maison doivent se soumettre aux mêmes règles de sanction des études que les élèves qui fréquentent une école. Ils doivent notamment obtenir 54 unités des 4^e et 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de 5^e secondaire. Il est important de communiquer avec le CSS ou la CS ou avec un établissement d'enseignement privé pour convenir des possibilités et s'informer des modalités applicables pour l'évaluation en vue de l'obtention d'unités.



Pour évaluer toutes les matières visées au projet d'apprentissage, il est possible, et parfois même obligatoire, de combiner plus d'un mode d'évaluation. Par exemple, voici à quoi pourrait ressembler une planification des modes d'évaluation pour un enfant de 6^e année du primaire :

- ✓ une épreuve ministérielle obligatoire en français, langue d'enseignement;
- ✓ une épreuve ministérielle obligatoire en mathématique;
- ✓ l'évaluation ou le rapport d'une ou d'un titulaire d'une autorisation d'enseigner en anglais, langue seconde;
- ✓ un portfolio soumis au ministre en science et technologie et en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.

1.8 Dernier niveau des services éducatifs

Si votre enfant a déjà fréquenté une école, vous devez indiquer son niveau scolaire lors de sa dernière année de fréquentation scolaire. Précisez aussi la date où votre enfant a cessé de fréquenter une école.



Par exemple, un enfant qui fait sa 2^e année du primaire à la maison pourrait avoir fréquenté l'école durant sa 1^{re} année du primaire. Le dernier niveau des services éducatifs reçus serait dans ce cas la 1^{re} année du primaire.



À vérifier

Voici quelques questions à vous poser avant de soumettre le projet d'apprentissage de votre enfant :

- ✓ Est-ce que ma planification de l'année comprend des activités et des ressources variées permettant de couvrir les compétences de chacune des matières obligatoires?
- ✓ Est-ce que ma planification de l'année indique l'approche éducative choisie, le plan approximatif du temps qui sera consacré aux apprentissages et le ou les modes d'évaluation à prévoir pour chacune des matières obligatoires?
- ✓ Est-ce que ma planification de l'année précise le nom et les coordonnées des organisations qui contribueront aux apprentissages de mon enfant, le dernier niveau des services éducatifs reçus et les autres connaissances, s'il y a lieu?
- ✓ Enfin, est-ce que le projet d'apprentissage donne un bon aperçu de ce qui sera mis en œuvre cette année pour permettre l'acquisition de connaissances et le développement des différentes compétences des matières obligatoires?

Le projet d'apprentissage : important à retenir

En tant que parents-éducateurs, vous êtes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Cela signifie, entre autres, que vous devez être en mesure de vous prononcer sur la planification des apprentissages et sur la progression de votre enfant.

Au cours de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, vous pouvez apporter des changements à votre planification. Ces changements doivent toutefois être communiqués à votre personne-ressource.

Votre personne-ressource peut vous aider dans l'élaboration du projet d'apprentissage ou répondre à vos questions. N'hésitez pas à communiquer avec elle.

2 LA RENCONTRE DE SUIVI

Au cours de l'année, une rencontre de suivi a lieu entre vous, votre enfant et votre personne-ressource de la DEM. Ce moment privilégié permet d'échanger sur l'expérience éducative, la mise en œuvre du projet d'apprentissage et la progression de votre enfant. Vous et votre personne-ressource convenez 15 jours à l'avance des modalités liées à cette rencontre.

2.1 Observations sur la mise en œuvre du projet d'apprentissage et sur la progression de votre enfant

Lors de la rencontre de suivi, vous devez être en mesure de rendre compte du déroulement du projet d'apprentissage et de la progression des apprentissages de votre enfant pour chacune des matières obligatoires. Si une organisation contribue aux apprentissages de votre enfant, la DEM vous recommande de recueillir toute information pertinente, de façon à être en mesure de discuter des apprentissages et de la progression de votre enfant avec votre personne-ressource au moment de la rencontre de suivi.



Par exemple, il peut être utile de recenser vos activités régulièrement et de consigner vos observations dans un cahier de notes.

Au besoin, une autre rencontre pourrait avoir lieu, notamment en cas de difficultés dans la mise en œuvre du projet d'apprentissage ou dans la progression de votre enfant. Des attentes spécifiques vous seraient alors communiquées par votre personne-ressource en fonction de la situation.

2.2 Traces d'apprentissage

Des traces d'apprentissage doivent être présentées pour les différentes compétences des matières obligatoires. Ces traces démontrent la richesse de l'expérience éducative vécue à la maison et soutiennent la discussion à propos du projet d'apprentissage et de la progression de votre enfant. Cet échange peut aussi, au besoin, mener à un partage de stratégies d'enseignement et d'apprentissage, d'utilisation de ressources, de moyens d'évaluation, etc.

Votre enfant peut s'impliquer dans la sélection des traces d'apprentissage et leur présentation. En lui demandant de participer à la préparation des traces d'apprentissage, peu importe son âge, vous lui donnez l'occasion de mieux comprendre son propre apprentissage, par exemple en identifiant des forces et des aspects à améliorer. Cela peut aussi lui permettre de réfléchir aux nouveaux défis à relever.



Voici des exemples de traces d'apprentissage qui pourraient être présentées lors d'une rencontre de suivi :

- ✓ une liste de livres lus;
- ✓ des activités et des situations d'écriture;
- ✓ un journal de lecture ou d'écriture;
- ✓ un album thématique (*lapbook*);
- ✓ des exercices de résolution de problèmes mathématiques;
- ✓ une recherche;
- ✓ un cahier d'observations scientifiques;
- ✓ une ligne du temps;
- ✓ des productions artistiques;
- ✓ des activités ou des exercices provenant d'un cahier ou d'autres sources;
- ✓ des photos d'activités, de projets ou d'expériences.




Si votre rencontre de suivi a lieu par visioconférence, la DEM vous recommande de numériser des traces d'apprentissage ou encore de les prendre en photo pour en faciliter la consultation. Vous pourrez ainsi les télécharger dans [votre espace sécurisé](#) idéalement dans un seul et même document, avant votre rencontre.

3 L'ÉTAT DE SITUATION

L'état de situation est un document qui rend compte de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Des [canevas](#) pour l'état de situation et des [canevas combinés](#) pour l'état de situation et le bilan de la progression sont disponibles dans l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#) et le [site Web du ministère de l'Éducation](#) pour vous aider à élaborer ces documents.


3.1 Indication des activités réalisées

Les activités ou projets qui ont été réalisés pour chaque matière doivent être indiqués, qu'ils aient été initialement prévus au projet d'apprentissage ou non.

 Par exemple, vous pourriez indiquer les livres lus, les chapitres réalisés d'un cahier d'activités, les productions écrites terminées, les expériences réalisées, les sorties éducatives effectuées ainsi que les activités et les projets terminés au moment où le document est transmis.

3.2 Temps approximatif



Vous devez indiquer le temps approximatif qui a été alloué aux activités d'apprentissage dans chaque matière.

 Le temps approximatif peut par exemple être exprimé en nombre d'heures par semaine. Vous pouvez aussi préciser la durée des activités, leur fréquence ou leur répartition à l'intérieur d'une journée, d'une semaine ou d'un mois.

3.3 Modification apportée au projet d'apprentissage

Vous devez préciser les modifications qui ont été apportées au projet d'apprentissage, le cas échéant. Si le projet d'apprentissage se déroule comme prévu, indiquez qu'aucune modification n'a été apportée.

Deux types de modifications peuvent être apportées au projet d'apprentissage. En cas de doute quant à la nature d'une modification et aux actions à entreprendre, vous pouvez communiquer avec votre personne-ressource.

Type de modification	Précisions	Actions à entreprendre
Modification qui ne compromet pas les apprentissages prévus	<p>Il peut s'agir, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un changement dans le choix d'une ressource ou dans le mode d'évaluation retenu pour une matière;✓ de l'ajout d'un service de tutorat.	<p>Indiquer les modifications apportées dans l'état de situation.</p> <p>Si l'état de situation a déjà été remis, informer votre personne-ressource des changements apportés au projet d'apprentissage.</p>
Modification significative qui compromet les apprentissages prévus	<p>Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un changement dans le ou les niveaux travaillés;✓ d'un abandon partiel ou total de certaines activités prévues dans une ou plusieurs matières.	<p>Toute modification significative doit faire l'objet d'un avis écrit à votre personne-ressource dans les 15 jours.</p>

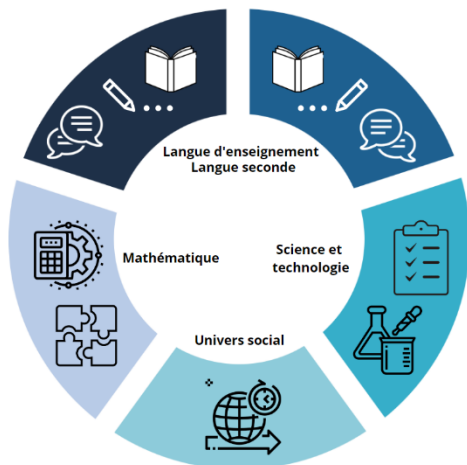
4 LES BILANS DE LA PROGRESSION (de mi-parcours et de fin de projet)

Les bilans de la progression sont des documents dans lesquels vous commentez la progression des apprentissages de votre enfant et indiquez les évaluations réalisées, et ce, minimalement pour chaque matière obligatoire. Des canevas pour le bilan de la progression et des canevas combinés pour l'état de situation et le bilan de la progression sont disponibles dans l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison et le site Web du ministère de l'Éducation. Ils vous aideront à élaborer ces documents.

4.1 Modes d'évaluation utilisés

Vous indiquez le ou les modes d'évaluation, parmi les cinq prévus au *Règlement*, auxquels vous avez eu recours pour évaluer les apprentissages de votre enfant. Si aucune évaluation n'a été réalisée au moment du bilan de mi-parcours, vous pouvez simplement mentionner que l'évaluation sera effectuée avant la fin de l'année et précisée au bilan de fin de projet.

4.2 Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages



Vous avez la responsabilité de suivre et de commenter la progression des apprentissages de votre enfant pour les différentes compétences⁹ des matières obligatoires.

Autrement dit, vous devez décrire les changements qui se sont produits sur le plan des apprentissages. Ces commentaires doivent être personnalisés et suffisamment développés pour démontrer les progrès, les difficultés ou l'absence de progression significative chez votre enfant.

L'enfant peut participer à cet exercice en réfléchissant lui-même à ses propres apprentissages. Cette implication lui donnerait, entre autres, l'occasion de prendre conscience de ses progrès et de se fixer des objectifs.



Voici quelques suggestions utiles pour la rédaction du bilan de la progression. Vous pouvez :

- observer les traces d'apprentissage tirées de divers travaux ou activités et les comparer à différents moments de l'année;
- poser à votre enfant des questions ouvertes sur ses apprentissages ou l'interroger à la suite d'activités ou de projets réalisés;
- résumer vos observations pour les comparer à différents moments de l'année;
- revoir les compétences disciplinaires des programmes d'études visés au projet d'apprentissage;
- revoir les évaluations réalisées, le cas échéant.

⁹ Les différentes compétences disciplinaires (y compris les composantes, les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle) précisent les cibles de formation. Ces références peuvent s'avérer utiles lors de la rédaction du bilan de la progression de votre enfant.



Voici quelques formulations qui peuvent vous aider à commenter la progression de votre enfant.

Depuis la mise en œuvre du projet d'apprentissage, mon enfant :

- ✓ *a de plus en plus de facilité à [...]*
- ✓ *a moins de difficulté à [...]*
- ✓ *est plus autonome dans [...]*
- ✓ *doit travailler [...]*
- ✓ *fait maintenant [...]*
- ✓ *utilise de plus en plus [...]*
- ✓ *est capable de [...]*
- ✓ *est maintenant en mesure de [...]*
- ✓ *se démarque par [...]*
- ✓ *continue de [...]*

Il est également possible d'indiquer ce que vous comptez faire pour soutenir la progression des apprentissages. Si votre enfant présente certaines difficultés de progression dans une ou plusieurs matières, il peut être utile d'identifier les besoins prioritaires et de cibler de nouveaux objectifs d'apprentissage personnalisés. De nouvelles pistes d'intervention peuvent ainsi être mises à l'essai. Il peut s'agir, par exemple :



- ✓ d'un changement lié aux stratégies d'enseignement ou à l'aménagement du temps;
- ✓ de l'essai de nouvelles ressources ou de certains outils technologiques;
- ✓ d'une demande de services en orthopédagogie ou en orthophonie auprès du CSS ou de la CS.



À vérifier

Voici quelques questions à vous poser avant de soumettre le bilan de la progression de votre enfant :

- ✓ Est-ce que j'ai indiqué le ou les modes d'évaluation réalisés pour chacune des matières obligatoires, le cas échéant?
- ✓ Est-ce que j'ai rédigé des commentaires pour les différentes compétences des matières obligatoires?
- ✓ Est-ce que mes commentaires décrivent les changements qui se sont produits sur le plan des apprentissages (progrès accomplis ou défis à relever) depuis la mise en œuvre du projet d'apprentissage ou depuis la rédaction du bilan de mi-parcours, le cas échéant?

5 L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Vous devez suivre la progression de votre enfant au cours du projet d'apprentissage, notamment à l'aide d'un ou de plusieurs modes d'évaluation. Pour répondre à cette attente, vous devez démontrer que l'évaluation a été réalisée, et ce, pour chaque matière obligatoire.

5.1 Document(s) attestant que l'évaluation des apprentissages a été réalisée

Le ou les documents qui confirment que l'évaluation des apprentissages a été réalisée pour chacune des matières obligatoires par un ou plusieurs modes d'évaluation doivent être transmis à la DEM. Les conclusions de l'évaluation peuvent aussi être partagées avec votre personne-ressource.

Le tableau suivant précise ce qui est à remettre en fonction du ou des modes d'évaluation retenus.

Mode d'évaluation	Documents à transmettre
Par le centre de services scolaire ou la commission scolaire	Transmettre les documents qui attestent de la réalisation de l'évaluation ou les conclusions de l'évaluation dès qu'ils seront disponibles. Votre personne-ressource les déposera au dossier de votre enfant.
Par un établissement d'enseignement privé	
Par une personne titulaire ¹⁰ d'une autorisation d'enseigner	Transmettre les conclusions de l'évaluation ou le rapport de la personne titulaire dès qu'ils seront disponibles. Votre personne-ressource les déposera au dossier de votre enfant. Ces conclusions doivent minimalement : <ol style="list-style-type: none">1) confirmer que l'évaluation a bel et bien été réalisée (en précisant le nom de l'enfant et la date de l'évaluation);2) situer les apprentissages de votre enfant par rapport aux attentes des programmes d'études de chaque matière obligatoire.
Par une épreuve imposée par le ministre	Pour les épreuves obligatoires (voir le tableau de la page 9), transmettre la communication officielle (courriel, lettre ou fichier PDF) reçue du CSS, de la CS ou de l'établissement d'enseignement privé à la suite de la passation. Pour les épreuves uniques (4 ^e et 5 ^e secondaire), transmettre le relevé des apprentissages reçu du Ministère.
Par un portfolio soumis au ministre	Transmettre le portfolio au plus tard le 15 juin . <i>Un modèle combinant portfolio et bilan de fin de projet est disponible auprès de votre personne-ressource.</i>

¹⁰ Il est à noter que l'évaluation des apprentissages par les titulaires d'une autorisation d'enseigner repose sur leur jugement professionnel. En effet, ces personnes possèdent les compétences nécessaires pour déterminer les pratiques évaluatives et les modalités pertinentes selon la situation. Un document de référence est disponible pour ce mode d'évaluation auprès de votre personne-ressource.

5.2 PORTFOLIO SOUMIS AU MINISTRE

5.2.1 Évaluation des parents-éducateurs

S'il est choisi comme mode d'évaluation, le portfolio soumis au ministre doit comprendre l'évaluation des parents-éducateurs sur les apprentissages de l'enfant. En somme, vous devez indiquer où se situent les apprentissages de votre enfant par rapport aux attentes des programmes d'études de chaque matière obligatoire prévue au projet d'apprentissage. Cette évaluation peut s'accompagner d'un commentaire.



Voici des différentes manières d'exprimer votre évaluation :

- ✓ *a atteint ou est en voie d'atteindre les attentes, répond partiellement ou est en voie de répondre aux attentes, ne répond pas aux attentes;*
- ✓ *dépasse les attentes, satisfait clairement les attentes, satisfait minimalement les attentes, est en deçà des attentes;*
- ✓ *compétence marquée, assurée, acceptable, peu développée, très peu développée¹¹.*

Portfolio combiné au bilan de fin de projet

Vous pouvez remettre le portfolio et le bilan de fin de projet en même temps, au moyen d'un seul document. Vos commentaires pour chaque matière obligatoire peuvent alors préciser le degré d'atteinte de l'enfant par rapport aux attentes des programmes d'études ainsi que la progression de ses apprentissages. Un modèle combinant portfolio et bilan de fin de projet est disponible auprès de votre personne-ressource.

Voici un exemple d'évaluation des apprentissages en mathématique. La progression de l'enfant dans cette matière y est aussi précisée.



Exemple d'évaluation en mathématique au 3^e cycle du primaire (6^e année)

Évaluation : *Notre enfant répond aux attentes en mathématique.*

Commentaires : Lorsqu'il fait des exercices, notre enfant réussit généralement bien ce qui est demandé. Quand il arrive aux problèmes écrits, il peut avoir encore un peu de difficulté à comprendre quelles notions utiliser et comment les appliquer de la bonne façon. Le matériel de manipulation l'aide beaucoup, particulièrement pour les fractions. Ce n'est pas toujours facile pour lui d'associer une fraction à un pourcentage ou à un nombre décimal, mais, avec un modèle ou lorsqu'il suit les démarches qu'on lui propose, il y parvient. Les activités en lien avec la géométrie ou la mesure se déroulent toujours aussi bien et il a appris à utiliser un rapporteur d'angles. Par contre, les problèmes qui impliquent de transformer des heures en minutes, par exemple, sont encore difficiles.

Lorsqu'il résout des situations problèmes plus complexes, notre enfant peut redire ce qu'il a compris du problème et expliquer ce qu'il compte faire. Il demande de moins en moins que nous l'aidions à comprendre en lui lisant les problèmes, il arrive à mieux se concentrer seul sur son raisonnement mathématique. Nous remarquons qu'il a de moins en moins de difficulté à réaliser un problème qui comporte plusieurs étapes. Avec un peu d'aide, il arrive plus facilement à savoir quels concepts utiliser. Les traces de sa démarche peuvent encore manquer de clarté ou d'organisation, parfois parce qu'il veut aller trop vite. Notre enfant connaît enfin ses tables de multiplication et de division! Il est habile avec sa calculatrice et l'utilise bien quand il vérifie ses calculs.

¹¹ Les échelles des niveaux de compétence au [primaire](#) et au [secondaire](#), même si elles ne sont plus prescrites par le régime pédagogique, peuvent soutenir le jugement des enseignants et des parents-éducateurs. À titre indicatif, l'échelon 3 de chacune de ces échelles précise le niveau acceptable pour chaque compétence.

5.2.2 Preuves d'apprentissage contextualisées

Pour soutenir votre évaluation des apprentissages de votre enfant, vous devez présenter au moins trois preuves d'apprentissage par matière obligatoire.

Une preuve d'apprentissage est une trace d'apprentissage que vous sélectionnez parmi celles consignées parce qu'elle est représentative des apprentissages réalisés par votre enfant dans une matière donnée. Elle permet de démontrer où votre enfant se situe par rapport aux attentes des programmes d'études.

Les preuves d'apprentissage sélectionnées sont :

- **rassemblées** dans un seul et même document;
- **datées** et **récentes**;
- **diversifiées**, pour couvrir différentes connaissances et compétences acquises dans chacune des matières;
- **pertinentes**, pour illustrer votre évaluation des apprentissages de votre enfant dans chacune des matières.

Preuves d'apprentissage

La preuve d'apprentissage démontre ce que l'enfant connaît, peut faire ou peut exprimer à un moment donné.

Les preuves doivent être contextualisées pour être pertinentes. Ainsi, vous devez accompagner chaque preuve d'un résumé de l'intention pédagogique et du contexte d'apprentissage.



Astuce

Voici quelques questions et exemples qui peuvent vous aider à contextualiser les preuves d'apprentissage sélectionnées :

Intention pédagogique

- ✓ Qu'est-ce que vous espériez développer chez votre enfant?
- ✓ Quels étaient les objectifs d'apprentissage derrière le projet ou l'activité?



Par exemple, vous pourriez indiquer que l'intention pédagogique était que votre enfant soit en mesure de reconnaître les opérations dans un problème mathématique et de les effectuer.

Contexte d'apprentissage

- ✓ De quelle façon cette activité s'est-elle déroulée?
- ✓ Dans quelles conditions ou quel environnement l'enseignement ou les apprentissages ont-ils eu lieu?



Par exemple, pour une situation d'écriture, vous pourriez préciser que votre enfant a organisé ses idées par écrit, puis a composé et révisé son texte à l'ordinateur sans votre aide, mais en utilisant les outils de référence mis à sa disposition depuis le début de l'année.



Voici quelques exemples de preuves d'apprentissage qui peuvent faire partie d'un portfolio :

- ✓ une situation d'apprentissage et d'évaluation;
- ✓ des exercices de résolution de problèmes mathématiques;
- ✓ des activités et des situations d'écriture;
- ✓ un journal de lecture ou d'écriture;
- ✓ un cahier d'observations scientifiques;
- ✓ des comptes rendus d'activités ou de projets;
- ✓ des exemples d'activités ou d'exercices provenant d'un cahier d'activités ou d'autres sources;
- ✓ des comptes rendus de conversations entre l'enfant et vous;
- ✓ une grille d'observation, d'évaluation ou d'appréciation;
- ✓ des évaluations de tuteurs ou de tutrices;
- ✓ des évaluations professionnelles (orthopédagogie, orthophonie, etc.);
- ✓ des enregistrements audio et vidéo.

Commentaires de l'enfant

En complément aux preuves d'apprentissage, vous pourriez présenter des commentaires de votre enfant sur ses apprentissages en général ou dans une ou plusieurs matières. Ce processus d'autoévaluation permet à l'enfant de réfléchir sur ce qu'il a appris ou sur la façon dont il a appris. Il peut ainsi prendre conscience de ses forces et jouer un rôle actif dans l'identification de défis à relever. Ces commentaires pourraient prendre la forme d'un texte écrit par lui ou d'un enregistrement audio ou vidéo, ou être transcrits par vous.



Voici différents sujets de réflexion possibles :

- ✓ les nouveaux apprentissages qui lui ont procuré le plus de fierté;
- ✓ les moyens ou les ressources qui ont facilité ses apprentissages;
- ✓ les défis que lui ont posés certains apprentissages;
- ✓ les apprentissages qu'une activité lui a permis de développer;
- ✓ une présentation d'un ou de quelques objectifs d'apprentissage;
- ✓ une présentation des « bons coups » de l'année;
- ✓ la présentation d'une activité ou d'un projet coup de cœur;
- ✓ les éléments que l'enfant souhaite améliorer l'an prochain;
- ✓ les raisons pour lesquelles l'enfant a proposé certaines preuves d'apprentissage.



À vérifier

Voici quelques questions à vous poser avant de transmettre le portfolio de votre enfant :

Pour chaque matière obligatoire :

- ✓ Est-ce que j'ai indiqué où se situent les apprentissages de mon enfant par rapport aux attentes des programmes d'études?
- ✓ Est-ce que les preuves sélectionnées sont suffisamment représentatives pour démontrer ce que mon enfant connaît, peut faire et peut exprimer à ce stade-ci?

Quelques liens utiles

Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison

<https://enseignementmaison.education.gouv.qc.ca/em/app/esem:accueil-utilisateurs/fr/a/login/>

La DEM recommande aux parents-éducateurs de privilégier l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison pour le dépôt des différents documents à transmettre en cours d'année et pour communiquer avec leur personne-ressource (messagerie interne). Cette plateforme sécurisée vous offre également un accès facile aux divers documents d'information, canevas et formulaires. Si vous rencontrez des problèmes techniques, n'hésitez pas à vous adresser à votre personne-ressource ou à la DEM à l'adresse suivante : DEM-espacesecurise@education.gouv.qc.ca.

Site Web du ministère de l'Éducation : Enseignement à la maison

<http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>

Ce site offre de l'information sur l'enseignement à la maison au Québec et sur son cadre juridique. Il mène aussi à l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison ainsi qu'à divers documents, notamment les différents canevas liés aux étapes réglementaires. On y trouve également une foire aux questions.

Règlement sur l'enseignement à la maison

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/l-13.3,%20r.%206.01>

Le *Règlement sur l'enseignement à la maison* détermine certaines conditions et modalités à respecter pour qu'un enfant soit dispensé de l'obligation de fréquenter une école aux fins d'enseignement à la maison. Le *Règlement* prévoit également les modalités du suivi que le ministre doit assurer à l'égard de cet enseignement ainsi que les modalités du soutien que les CSS et CS compétents doivent offrir aux enfants.

Programme de formation de l'école québécoise

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/>

Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et les progressions des apprentissages (PDA) constituent un repère commun incontournable en ce qui concerne l'enseignement à offrir et l'évaluation à prévoir pour tous les élèves et enfants visés par ce programme. La mise en œuvre du PFEQ repose sur le développement de compétences, c'est-à-dire sur l'acquisition et la mobilisation, par les élèves, de ressources au nombre desquelles se trouvent un ensemble de connaissances admises et partagées.

La formation générale des jeunes : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire – Instruction annuelle du ministre, année 2021-2022

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle_2021-2022.pdf

L'instruction annuelle a essentiellement pour objet d'informer les CSS et CS ainsi que les établissements d'enseignement privés de décisions prises par le ministre de l'Éducation. On y trouve notamment, à l'annexe I, la liste des matières à option ainsi que le nombre d'unités attribuées à chacune d'entre elles.

Cadre de référence de la compétence numérique

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/cadre-de-referance-de-la-competece-numerique/?a=a&cHash=e0fc0d079bf8522871c66b1ecde9ccac>

Ce cadre de référence permet de développer la compétence numérique de l'ensemble des apprenants et de réaliser des activités pédagogiques adaptées à la réalité du numérique d'aujourd'hui. Plusieurs outils sont disponibles, dont un guide pédagogique, un gabarit de planification d'activités pédagogiques intégrant la compétence numérique et un continuum de développement de la compétence numérique.

Épreuves ministérielles : guides à l'intention des parents

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/evaluation-apprentissages-epreuves-ministerielles/guides-a-lintention-des-parents/>

Les guides à l'intention des parents fournissent des informations sur les épreuves imposées par le ministre. Ils présentent la forme que prennent les épreuves, leur déroulement ainsi que des extraits d'épreuves passées.

Documents d'information sur les épreuves

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/evaluation-apprentissages-epreuves-ministerielles/documents-dinformation-sur-les-epreuves/>

Ces documents d'information sont liés aux différentes épreuves ministérielles pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Échelles des niveaux de compétence

Les échelles des niveaux de compétence, bien qu'elles ne soient plus prescrites par le régime pédagogique, visent entre autres à soutenir les enseignants dans l'application du Programme de formation de l'école québécoise. Elles décrivent la progression des élèves et permettent donc de situer, de manière globale, le niveau de développement des compétences afin qu'il soit possible d'orienter les apprentissages ou d'en dresser le bilan.

Primaire : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/les-echelles-des-niveaux-de-competence-au-primaire/pubLang/0/>

Secondaire, 1^{er} cycle : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/echelles-des-niveaux-de-competence-enseignement-secondaire-premier-cycle/>

Secondaire, 2^e cycle : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/echelles-des-niveaux-de-competence-enseignement-secondaire-deuxieme-cycle-premiere-edition-3e-ann/>

Quelques ressources utiles

Alloprof

<https://www.alloprof.qc.ca/>

Alloprof aide les élèves, les parents et les enseignants en offrant gratuitement des services professionnels et stimulants ainsi que des outils et des ressources numériques variés. Le *Guide des ressources clés d'Alloprof en contexte d'enseignement à la maison* est disponible sur l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#) ou auprès de votre personne-ressource.

Constellations

<https://constellations.education.gouv.qc.ca/>

Le site de développement pédagogique Constellations est conçu et produit par la Direction de la formation générale des jeunes (DFGJ) du ministère de l'Éducation. Il vise à développer le goût de lire ainsi que des habitudes durables de lecture chez les jeunes. Constellations offre une sélection de livres variés, mise à jour régulièrement, qui s'adresse aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire.

L'école ouverte

<https://ecoleouverte.ca/accueil>

La plateforme Web L'école ouverte offre au grand public des ressources variées et ludiques permettant aux parents et aux enfants de réaliser des activités de différentes natures, et ce, dans plusieurs matières et à tous les niveaux scolaires. Ces activités, qu'elles soient scolaires, sociales ou physiques, contribuent à parfaire les connaissances et les habiletés des élèves dans nombre de domaines.

RÉCIT

<https://recit.qc.ca/>

Le RÉCIT est un réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies. Voici une sélection de services nationaux du RÉCIT. Chacun d'entre eux offre une grande variété de ressources. Il peut s'agir, par exemple, d'activités, de projets, de webinaires, de formations, d'autoformations, d'outils pédagogiques et de grilles d'évaluation.

RÉCIT du domaine des langues

<https://www.domainelangues.qc.ca/fr/>
<https://www.domainelangues.qc.ca/en/>

RÉCIT du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

<https://recitmst.qc.ca/>

RÉCIT du domaine de l'univers social

<https://www.recitus.qc.ca/>

RÉCIT de l'inclusion et de l'adaptation scolaire

<https://recitas.ca/>

RÉCIT du domaine des arts

<https://recitarts.ca/>

RÉCIT du domaine du développement de la personne

<https://recitdp.qc.ca/>

RÉCIT de la citoyenneté à l'ère du numérique

<https://www.citnum.ca/>

Campus RÉCIT

<https://campus.recit.qc.ca/>

Destiné d'abord aux enseignants, aux conseillers pédagogiques et aux directions, la plateforme [Campus RÉCIT](#) offre des formations sur des sujets divers en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le numérique. Ces formations sont ouvertes à tous.

LEARN : service à la communauté anglophone

<https://learnquebec.ca/home>

LEARN est un organisme éducatif à but non lucratif qui offre une panoplie d'informations et de ressources à la communauté anglophone du Québec.